

DECISION MUNICIPALE n°2023-070

LE MAIRE

CHRISTIAN DEMUYNCK

**Marché public de services d'assurances pour la Commune de
Neuilly-Plaisance**

**Lot n°5 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des
élus**

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité d'assurer un service d'assurance de protection fonctionnelle des agents et des élus de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Considérant le lancement d'un appel d'offres qui s'est avéré infructueux faute d'offres remises, relatif au lot n°5 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus,

Considérant la possibilité de recourir à la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence,

Considérant le devis remis par SMACL ASSURANCES,

Considérant que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société SMACL ASSURANCES, sise au 141 avenue Salvador Allende CS 20000 Niort cedex 9 (79031) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1: De conclure un marché soumis à la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable concernant Marché public de services d'assurances pour la Commune de Neuilly-

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire
Acte publié le 09 / 05 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230303-DM-CAM-2023070-AR
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Plaisance Lot n°5 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus avec la société SMACL ASSURANCES sise 141 avenue

Salvador Allende CS 20000 Niort cedex 9 (79031), pour un montant global annuel de 2947 € HT soit 3 308,20 € TTC.

Article 2 : Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

Article 3 : Précise que le marché sera conclu avec le titulaire, à compter de sa date de notification, jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 4 : Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 5 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

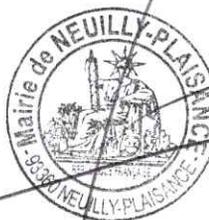
- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 03 MAR. 2023

Christian DEMUYNCK

Maire



6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 09 / 05 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230303-DM-CAM-2023070-AR
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023